

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 31 mai 2016

..*..*..*..*..*

Le Conseil municipal s'est réuni le trente et un mai deux mil seize à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres afférents au Conseil municipal : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 15

Absents excusés : Néant

Compte rendu de la séance du 11/04/2016 : Adopté à l'unanimité

Secrétaire de séance : Jérôme FRANCOIS

1. Divers comptes rendus

- Voirie : Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement, le relevage des tampons d'assainissement a été réalisé.
- Bâtiments : La prochaine réunion concernant l'accessibilité de la mairie a lieu le lundi 13 juin.
- Communication et culture : Le bulletin municipal a été distribué. La prochaine séance de cinéma a lieu le 22 juin avec « Belle et Sébastien 2 » à l'affiche.
- Ecole : La commune est en discussion avec l'académie sur une éventuelle ouverture de classe ULIS de 12 élèves.

2. DÉLIBÉRATIONS :

- Tirage au sort pour la constitution des jurys d'assise
La Commune de MERVANS doit tirer au sort 3 personnes issues de la liste électorale. Sophie MAUCHAND et Stéphanie BURDY ont tiré au sort :
Alexandra, Aimée, Michelle GRAPIN-GAUDILLAT
Pascal, Frédéric, Paul MIMEUR
Anaïs POLETTI
- Céline HUMBERT a demandé un détachement dans une administration d'état. A son départ, Fabienne GAUTHERON pourrait occuper les fonctions de secrétariat général. Aussi, le Maire propose de lancer un recrutement afin de pourvoir au remplacement du poste de comptable. A cette fin, un poste d'adjoint administratif doit être créé. Adopté à l'unanimité.
- Rentrée scolaire 2016/2017
L'organisation précédente donnant satisfaction, l'organisation des affaires scolaires est maintenue. Il est proposé de renouveler la création de 4 emplois pour l'encadrement des nouvelles activités périscolaires. Adopté à l'unanimité.
- Monsieur le Maire rappelle que le Département a délégué par convention le transport des élèves de l'école Lucie Aubrac à la commune de MERVANS. Cette convention arrive à échéance le 15 août 2016. Dans ce cadre, la commune de MERVANS organise le transport scolaire pour les élèves de l'école primaire domiciliés sur MERVANS ou DAMPIERRE-EN-BRESSE. Afin d'assurer la continuité du service public de transport, le Maire propose d'établir une nouvelle convention reprenant les mêmes termes pour une durée de 4 ans (du 1er septembre 2016 au 15 août 2020) qui permet à la commune de continuer à organiser le transport des élèves par contrat

de prestation de service. Cette convention prévoit d'exercer en lieu et place du Département, l'organisation, la gestion et le contrôle des transports scolaires, pour les élèves de l'école primaire Lucie Aubrac domiciliés sur les communes de MERVANS et DAMPIERRE-EN-BRESSE, selon les termes du projet de convention. Adopté à l'unanimité.

- Le Maire expose à l'assemblée que par délibération du 02/08/2011 décision avait été prise de mettre à disposition le local 13, route de Louhans pour une activité d'ostéopathe. Monsieur Romain PONTICH a quitté le local en janvier 2015, aussi, il est nécessaire de rembourser le dépôt de garantie au vue de l'état des lieux réalisé au moment de son départ pour un montant de 300 euros. Adopté à l'unanimité.
- Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à réaliser toutes diligences afin d'acquérir le bien immobilier de l'indivision PERNOLLET sis 16, place du Marché à MERVANS. Ce bien est situé au centre-bourg et consiste en un terrain sur lequel se situent une maison d'habitation et des dépendances. Les parcelles cadastrées AH 42, 44, 179, 261, 298 et 300 d'une surface de 1 669m² seront vendues au prix de 95 000€ hors frais de vente. Adopté à l'unanimité
- Décision Modificative n°1 : A la demande de la Trésorerie, il est proposé de virer 3 000€ du compte 615 221 Bâtiments publics sur le compte 673 Titres annulés. Adopté à l'unanimité.
- Fonds de péréquation intercommunal et communal : le maire propose de continuer à opter pour un versement de ce fonds directement à la Communauté de communes. Adopté à l'unanimité.
- Assemblée générale des « Clochers Tors »
Le Maire rappelle à l'assemblée que dans l'intérêt de la Commune, Françoise PUGEAUT représentera et défendra l'image, le patrimoine et le tourisme de MERVANS à l'occasion de l'assemblée annuelle des Clochers Tors les 04 et 05 juin 2016.
A ces fins, un cadeau représentatif du patrimoine architectural et gastronomique de MERVANS sera remis aux participants de cette assemblée. Les dépenses relatives à ce déplacement doivent respecter un montant modeste au regard des enjeux de cette représentation. Adopté à l'unanimité.
- Décisions prises par le Maire par délégation :
 - * DIA pour le 9, La Tuilerie
propriétaires : Monsieur Georges René GIRARDEAU, Monsieur Samuel Tristan GIRARDEAU et Madame Elodie Marie-Laure GIRARDEAU
parcelle : section A n° 454 et 455, section AK n° 85 à 87 contenance : 8 788m².
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.
 - * DIA pour des terrains agricoles situés dans le secteur de la route de Saint Germain.
propriétaires : Monsieur Gérard DURY et Madame Josiane GAUDILLERE
parcelles : section A N° 255, 320, 321, 322, 371, 373, 374, 375, 376, 377, 379, 1079 et 1061 contenance : 35 388 m².
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.
 - * Marchés et contrats :
Transport scolaire :
La S.A.R.L. Taxi Tribolet est attributaire pour un montant de 111 633.28 euros H.T. pour une durée de 4 ans.

3. QUESTIONS DIVERSES

Schéma Directeur d'Assainissement : les premiers relevés ont permis de détecter un afflux d'eaux claires sur plusieurs secteurs du réseau. Des Inspections par caméra sont prévues afin d'affiner le repérage sur les secteurs de la route de Pierre, la route de Louhans et la route de Chalon (soit une distance de 2.9km).

DETR 2016 : 19 616 euros ont été accordés pour une dépense prévisionnelle de 49 040€ H.T. pour le projet de réhabilitation du bâtiment occupé par l'Ebénisterie Saint Pierre.

Remerciements des Jeunes sapeurs-pompiers, de l'écomusée, de MIAM.

Festival Europopcorn les 17 et 18 juin.

Un groupe de travail est mis en place pour favoriser l'accueil de nouveaux médecins sur la commune : Jean-Luc NALTET, Philippe VEYLON, Dominique GASPAROUX, Stéphanie BURDY.

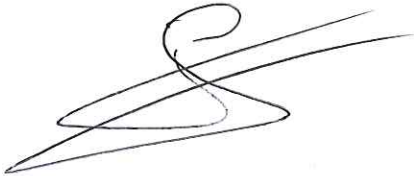
L'assemblée générale 2017 des Clochers Tors d'Europe devrait se dérouler à MERVANS. L'association participera financièrement à l'organisation.

La débroussailleuse prévue au budget a été commandée.

Une réunion de la station d'épuration est proposée à l'ensemble de l'assemblée à 20h00 le soir de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h15.

Le Secrétaire de séance,
Jérôme FRANCOIS



Le Maire,
Jean-Luc NALTET

